



Rapport périodique : UN MANUEL A L'USAGE DES GESTIONNAIRES DE SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

La Convention du patrimoine mondial
**Troisième cycle de soumission
des Rapports périodiques
2018-2024**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



Objectifs de
développement
durable

Ce manuel est dédié aux gardes des parcs nationaux de la République démocratique du Congo, aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie en protégeant ces parcs magnifiques, à ceux qui continuent de risquer leur vie pour les préserver.

Rapport périodique :
UN MANUEL A L'USAGE
DES GESTIONNAIRES DE SITES
DU PATRIMOINE MONDIAL

La Convention du patrimoine mondial
**Troisième cycle de soumission
des Rapports périodiques
2018-2024**



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu du présent manuel acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : anglais

Les désignations employées dans ce manuel et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans ce manuel sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : surveillance anti-braconnage au Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo)

©UNESCO/Luis F. Rodriguez Mendizabal

Les titulaires des droits d'auteur des images et des photographies présentées dans ce manuel sont indiqués au-dessous de celles-ci.

* Les images marquées d'un astérisque et les images sous licence Shutterstock présentes dans ce document ne relèvent pas de la licence CC-BY-SA et ne peuvent pas être utilisées ou reproduites sans l'autorisation préalable des titulaires des droits d'auteurs.

Auteurs et responsables coordination :

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Graphisme et mise en page :

Philippe Lauby

Traduction :

Quentin Davidoux

Remerciements :

Elena Kovalyova

Nos remerciements s'adressent également aux gestionnaires de sites pour leur contribution, et aux nombreux membres du personnel de l'UNESCO pour la mise à disposition de leurs connaissances et de leur expertise dans le développement de ce manuel.

UNESCO, novembre 2019

Gestionnaires de sites : bienvenue dans le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques !

Partie 1 : Le processus de soumission des Rapports périodiques

▶ De quoi s'agit-il ?	10
▶ Comment fonctionne le Rapport périodique ? Cycles de six ans et périodes de réflexion	11
▶ Cycle des rapports : le rapport par région	12
▶ Quels sont les objectifs du Rapport périodique ?	13
▶ Quels sont les résultats escomptés ?	16
▶ Le Rapport périodique : une histoire	18
● Le premier cycle de soumission des Rapports périodiques	18
● Le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques	20
▶ Le Rapport périodique aujourd'hui : de nouveaux développements pour le troisième cycle	21
● Développement durable et Rapport périodique	22
* Patrimoine mondial et développement durable	24
* Le développement durable dans le questionnaire du Rapport périodique	24
● Les synergies avec d'autres conventions dans le Rapport périodique	26
● Les indicateurs de suivi pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques	28
▶ Comment sont compilés les Rapports périodiques ?	30
▶ Qui effectue le rapport ? Où le soumettre ? Et quand ?	31
▶ Qui sont les acteurs du processus de soumission des Rapports périodiques ?	33

Les gestionnaires de sites en action

Partie 2 : Le questionnaire - Contenu et format

▶ Quelles informations sont demandées ?	42
▶ Quels sont les types de questions rencontrés dans la section II ?	43
▶ Où trouver des informations utiles ?	46
● Les informations concernant l'ensemble des biens du patrimoine mondial	47
● Informations concernant le processus de soumission des Rapports périodiques	49
● La plateforme du troisième cycle	50
● Les rapports sur l'état de conservation des biens	51
● Les décisions du Comité du patrimoine mondial	52
● Le Compendium des politiques générales du patrimoine mondial	53
▶ Ce qu'il faut savoir	54
▶ Guide technique	56
▶ Guide utilisateur	58

Partie 3 : Foire aux questions



Gestionnaires de sites : bienvenue dans le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques

Cher gestionnaire de site,

En tant que membre d'un ensemble de professionnels du patrimoine mondial, vous avez été invité à participer à l'exercice de soumission des Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de 1972 relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Cet exercice important est une activité de conservation et de gestion primordiale de la Convention du patrimoine mondial. Non seulement il fournit au Comité du patrimoine mondial les indications et les informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat, mais c'est aussi une bonne opportunité de formation pour chaque membre du réseau mondial des gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

Le processus de soumission des Rapports périodiques est un mécanisme de suivi approfondi développé et perfectionné sur plus de vingt ans. Nous l'améliorons et nous l'adaptons en permanence, en prenant en compte vos retours et ceux de vos autorités nationales sur les défis et les réalités auxquels vous faites face dans votre travail de conservation et de gestion du patrimoine mondial.

Chaque cycle de soumission dure environ six ans. À la fin de chaque cycle, nous dressons l'inventaire de ce qui a été appris à des fins d'amélioration. Tout récemment, de 2015 à 2017, le questionnaire a été revu et corrigé en profondeur, ce qui signifie que la nouvelle version avec laquelle vous travaillerez reflète les préoccupations et les priorités relatives au patrimoine mondial actuelles. Celle-ci met aussi un fort accent sur le développement durable et sur l'identification et le renforcement des liens entre tous les mécanismes de conservation relatifs à la biodiversité et à la culture de par le monde.

Nous comprenons que, si vous êtes un nouveau gestionnaire de site, ou si votre bien a été inscrit récemment sur la Liste, compléter le rapport peut sembler une tâche plutôt complexe, et même colossale. C'est pour cette raison que nous sommes là pour vous guider dans le processus.

Avec ce bref manuel, nous vous fournissons un aperçu du processus de soumission des Rapports périodiques, nous détaillons le format du questionnaire, définissons les rôles et les responsabilités de chacun et présentons les outils et les aides que vous avez à votre disposition pour vous permettre de compléter avec succès cet exercice.

Nous espérons que vous trouverez dans le Rapport périodique un exercice utile et enrichissant, précieux pour votre travail quotidien, mais aussi une source d'inspiration pour votre compréhension de la signification de votre site en ce qu'il appartient à un patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité.

Le Centre du patrimoine mondial



Îles Galápagos (Équateur)
3ème conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial (août 2016)
©UNESCO/Daniel Correia*



Partie 1: Le processus de soumission des Rapports périodiques



Ville historique de Sukhothai et villes historiques associées (Thaïlande)

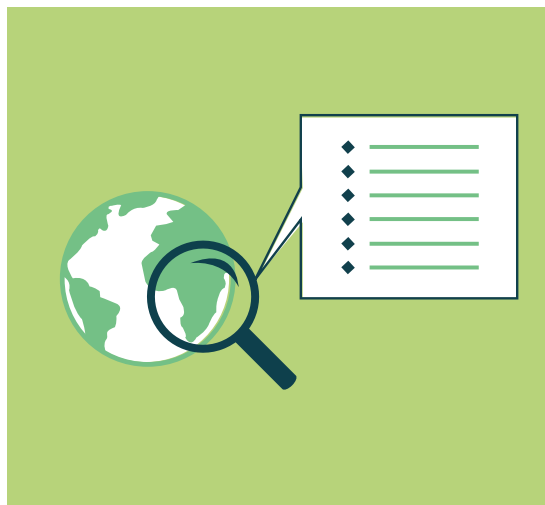
©Cowerdillon Borovka/Shutterstock.com*

De quoi s'agit-il ?

Le Rapport périodique est une obligation de la *Convention du patrimoine mondial*.

Il s'agit d'une activité de suivi généralisée de conservation, basée sur un processus de soumission de rapports en autonomie à l'échelle des gouvernements d'État et à l'échelle des biens du patrimoine mondial.

Le Rapport périodique est un des deux mécanismes de suivi du patrimoine mondial de niveau international.



Le processus de suivi réactif : prend en charge les impacts spécifiques et les menaces majeures relatives à un bien du patrimoine mondial. Il s'agit d'un processus réactif déclenché une fois le problème déclaré.

Le Rapport périodique : diffère du processus de suivi réactif en cela qu'il est régulier et proactif. C'est un « bilan de santé » nécessaire au suivi de la bonne condition et de la bonne santé des biens du patrimoine mondial à travers le monde, ainsi qu'au succès de la mission de la *Convention du patrimoine mondial* en général.

Quoique les biens du patrimoine mondial gèrent leurs propres recherches, suivis et évaluations de leur état de conservation, une évaluation globale de l'état du patrimoine mondial dans son ensemble est un outil important pour l'effort mondial de conservation.

Le Rapport périodique est une obligation statutaire de la *Convention du patrimoine mondial* (Article 29 de la Convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel).

Comment fonctionne le Rapport périodique ?

Cycle de six ans et période de réflexion



Erg du Namib (Namibie)
©Radek Borovka/Shutterstock.com*

L'exercice de soumission des Rapports périodiques a lieu tous les six ans, durant lesquels, chaque année, une région différente soumet ses rapports. Habituellement, une pause d'une année ou deux appelée « période de réflexion » a lieu avant le début d'un nouveau cycle.

Durant l'année du rapport pour une région donnée, chacun de ses pays doit soumettre au Comité du patrimoine mondial un Rapport périodique sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* sur leur territoire.

Ce rapport à l'échelle du pays consiste en une combinaison de rapports individuels complétés par chaque bien du patrimoine mondial, et d'un rapport national complété par un ou plusieurs membre(s) officiel(s) du gouvernement (des départements du gouvernement responsables du patrimoine).

À partir de ces rapports, un rapport régional est développé par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec les Centres de catégorie 2 de l'UNESCO le cas échéant (le rôle des Centres de catégorie 2 est détaillé en page 34 du présent manuel).

Le Comité du patrimoine mondial examine ces rapports régionaux et les plans d'action qui les accompagnent lors de ses sessions annuelles (une explication des plans d'action dans ce contexte peut être trouvée en page 17).

Cycle des rapports : le rapport par région

1 REDACTION DES RAPPORTS PAR REGIONS

Les points focaux nationaux complètent la partie du rapport portant sur le niveau national (section I) pendant que la partie à l'échelle du bien du patrimoine mondial (section II) est complétée par chaque site

Période de réflexion
Avant le début d'un nouveau cycle

2 SOUMISSION

Les rapports sont envoyés au Centre du patrimoine mondial et des rapports régionaux sont développés



3 LES RAPPORTS REGIONAUX

sont examinés par le Comité du patrimoine mondial et des recommandations sont formulées

4 DES PLANS D'ACTION REGIONAUX

fixant les stratégies, les priorités et les objectifs pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sont formulés

5 MISE EN OEUVRE

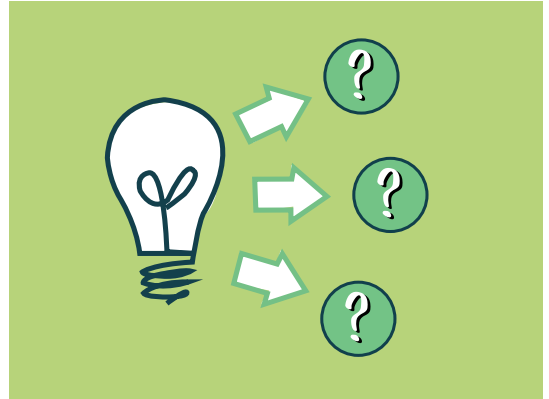
Les États parties appliquent les plans d'action et les recommandations résultant des rapports régionaux.

LE RAPPORT PERIODIQUE PAR REGION

- ▶ Le processus de soumission des Rapports périodiques s'applique région par région, ce qui permet d'encourager la coopération entre les régions et de répondre aux caractéristiques spécifiques de chaque région.
- ▶ Chaque année, une des cinq régions – les États arabes, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe et l'Amérique du Nord (dans cet ordre) – doit compléter et soumettre les deux sections du questionnaire.
- ▶ Le rapport régional et le plan d'action qui en résultent sont examinés par le Comité du patrimoine mondial lors de sa session suivante.
- ▶ Le processus dure environ six ans et est répété régulièrement.

Quels sont les objectifs du Rapport périodique ?

Les informations récoltées pendant l'exercice contribuent à :



- ▶ Évaluer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Évaluer l'application par les États parties de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- ▶ Déterminer si la valeur universelle exceptionnelle (VUE) a été préservée au fil du temps pour tous les biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Résoudre les problèmes et questions en suspens dans le cadre d'un processus de prise de décision éclairée ;
- ▶ Partager les expériences, les bonnes pratiques, les connaissances et les enseignements amassés par les États parties, les gestionnaires de sites et les autres praticiens du patrimoine mondial ;
- ▶ Encourager la coopération et l'établissement de réseaux entre partenaires ;
- ▶ Mettre à la disposition des États parties, des institutions nationales, du Comité du patrimoine mondial et du Centre du patrimoine mondial un outil propre à faciliter le processus de prise de décision ;
- ▶ Faciliter la formulation de stratégies pour renforcer les capacités des États parties et développer des mécanismes de conservation plus durables pour leurs biens du patrimoine mondial ;
- ▶ Faire mieux connaître la *Convention du patrimoine mondial*, et en particulier l'importance de la VUE et des concepts d'authenticité/d'intégrité ;
- ▶ Aider le Centre du patrimoine mondial à mettre à jour ses informations sur les biens du patrimoine mondial et enregistrer les modifications potentielles de l'état de conservation des biens.

Il est important de garder à l'esprit que cet exercice n'est pas un test de performance. Il doit plutôt être considéré comme une activité de réflexion et de collaboration, bénéfique pour vous professionnellement, et bénéfique aux efforts de conservation nationaux et globaux.

En tant que gestionnaire de site, votre participation à ce processus revêt une importance fondamentale. Vous êtes celui qui connaît le mieux la situation, les défis, les opportunités et les difficultés liés à la gestion, à la protection, à la conservation et au développement du bien du patrimoine mondial dont vous avez la charge, et vous êtes le mieux placé pour fournir les indications permettant de produire une évaluation précise de la conservation au niveau du site.

LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Le concept de « valeur universelle exceptionnelle » (VUE) est la pierre angulaire des processus intéressant le patrimoine mondial (notamment les propositions d'inscription, l'exercice de soumission des Rapports périodiques, etc.) et le fondement sur lequel sont mises en œuvre la protection et la gestion d'un bien.

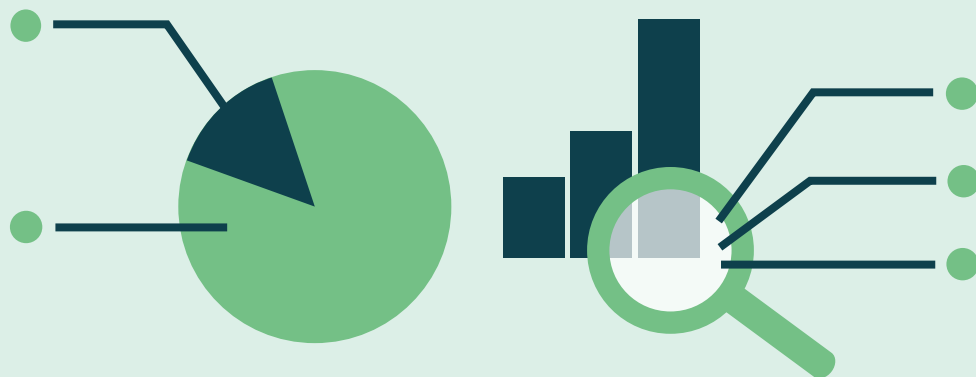
La VUE est définie comme désignant « une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière » (paragraphe 49 des *Orientations*).

Il est souvent difficile d'interpréter ce concept et d'en faire comprendre le sens, mais il demeure au cœur de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.



La Grande Muraille (Chine)
©UNESCO/Elana Tatiana Chis*

Quels sont les résultats escomptés ?



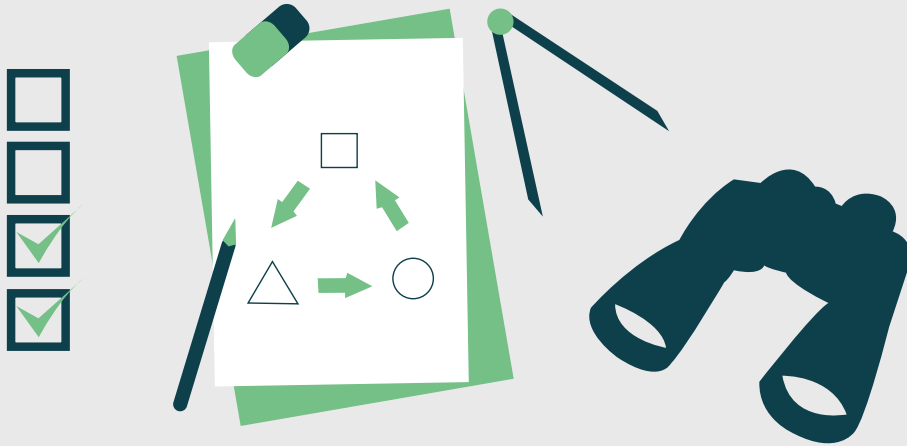
Pour vous, en tant que gestionnaire de site, les résultats de votre Rapport périodique peut être un outil extrêmement utile pour la révision et l'amélioration du **plan de gestion** de votre bien.

Les résultats des rapports régionaux finaux (préparés par le Centre du patrimoine mondial et les points focaux nationaux et présentés au Comité) sont une excellente source d'informations sur la façon dont le patrimoine mondial de votre région est conservé, ainsi que sur les principaux défis rencontrés et les évolutions constatées pour un type de site donné, dans une zone donnée, ou bien liées à des phénomènes régionaux ou mondiaux (économiques, conflictuels, climatiques, sociologiques, etc.).

Le Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les points focaux nationaux, prépare le dernier rapport (le rapport régional) basé sur les informations collectées par le biais de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région. Celui-ci est ensuite présenté au Comité du patrimoine mondial.

Le rapport final sert de référence pour le développement de **plans d'action** ciblés, aux niveaux national et régional, qui pourront répondre aux besoins, aux défis, aux menaces, aux forces et aux opportunités identifiés et présentés grâce aux résultats de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.

LES PLANS D'ACTION



Le plan d'action est un outil qui va servir à fixer les priorités régionales dans l'application de la *Convention du patrimoine mondial*. C'est une façon d'interpréter et de convertir les données issues du Rapport périodique en objectifs concrets accompagnés d'un calendrier d'exécution. Il peut ensuite être utilisé par les gestionnaires de sites et les points focaux afin de les orienter, les guider et les renseigner sur leur travail en lien avec le patrimoine mondial.

Les plans d'action sont développés de manière collaborative, le processus peut impliquer les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. Partant de ce point de vue, le plan d'action est un outil généré par ses utilisateurs incluant les besoins spécifiques des gestionnaires de sites et de leur État partie.

Pour qu'un plan d'action soit efficace, il doit inclure des objectifs atteignables et mesurables dans le temps. Il peut aussi comprendre un mécanisme de rapport intégré qui permette au Centre du patrimoine mondial de surveiller de manière régulière les progrès aux niveaux national, sous-régional et régional.

Le Rapport périodique : une histoire



Qal'at al-Bahreïn – ancien port et capitale de Dilmun (Bahreïn)
©Azahar Photography/Shutterstock.com*

La soumission de Rapports périodique a débuté en 1998. Aujourd'hui, plus de vingt ans après, le processus a gagné en maturité à la fois dans sa dimension et dans son exécution. C'est un processus majeur de la *Convention du patrimoine mondial*, un processus nécessaire pour que la *Convention* puisse continuer à protéger avec succès un patrimoine de valeur à destination de toute l'humanité, et à le transmettre aux générations futures.

Le premier cycle de soumission des Rapports périodiques

L'exercice mondial débute donc en 1998 avec le lancement du **premier cycle de soumission des Rapports périodiques**. Les États arabes furent les premiers à soumettre un rapport au Comité



La ville de pierre de Zanzibar (Tanzanie)
©Ash Gallery*

en 2000, suivi de l'Afrique (2001), l'Asie et le Pacifique (2003), l'Amérique latine et les Caraïbes (2004) et l'Europe (2005) et l'Amérique du Nord (2006).

Au total, le Rapport périodique a été effectué pour 496 biens de 146 États parties lors de cet exercice.

À la fin du premier cycle de soumission des Rapports périodiques en 2007, le Comité du patrimoine mondial décida d'entreprendre une année de réflexion. Durant cette période, une évaluation générale du processus de soumission des Rapports périodiques dans toutes les régions et une évaluation des forces et des faiblesses du format adopté par le Comité du patrimoine mondial et du questionnaire développé par le Centre du patrimoine mondial fut effectuée.

Le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques

Après l'ajout de nombreuses améliorations au format du Rapport périodique, et notamment celle d'une transition numérique importante avec un questionnaire en ligne, **le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques** fut mis en chantier en 2008. Les États arabes, (2010) l'Afrique (2011), l'Asie et le Pacifique (2012), l'Amérique latine et les Caraïbes (2013) et l'Europe (2015) et l'Amérique du Nord (2014) ont soumis en ligne tour à tour leur rapport au Comité, ainsi que des plans d'action régionaux et sous-régionaux.

Publications des premier et deuxième cycles de soumission des Rapports périodiques



Le Rapport périodique aujourd'hui : de nouveaux développements pour le troisième cycle

193 États parties et plus de 1100 biens du patrimoine mondial sont impliqués dans le processus de soumission des Rapports périodiques, qui en est maintenant à son troisième cycle.



Lors de chaque cycle, les points focaux et les gestionnaires de sites donnent leurs impressions sur l'exercice en lui-même. La mise en place d'une **période de réflexion sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques (2015-2017)** a permis d'aborder les problèmes qui avaient été mis en lumière à l'issue du deuxième cycle. Un groupe d'experts du patrimoine culturel et naturel a été constitué pour simplifier et mettre à jour le format et le processus de soumission des Rapports périodiques. Cela s'est traduit par un grand nombre de changements et une large gamme d'améliorations et d'innovations.

Pour une grande part, ces mises à jour incluent : l'intégration d'une démarche de développement durable, l'accent mis sur des synergies avec d'autres conventions et d'autres programmes relatifs au patrimoine mondial, et le développement d'indicateurs de suivi pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

Développement durable et Rapport périodique

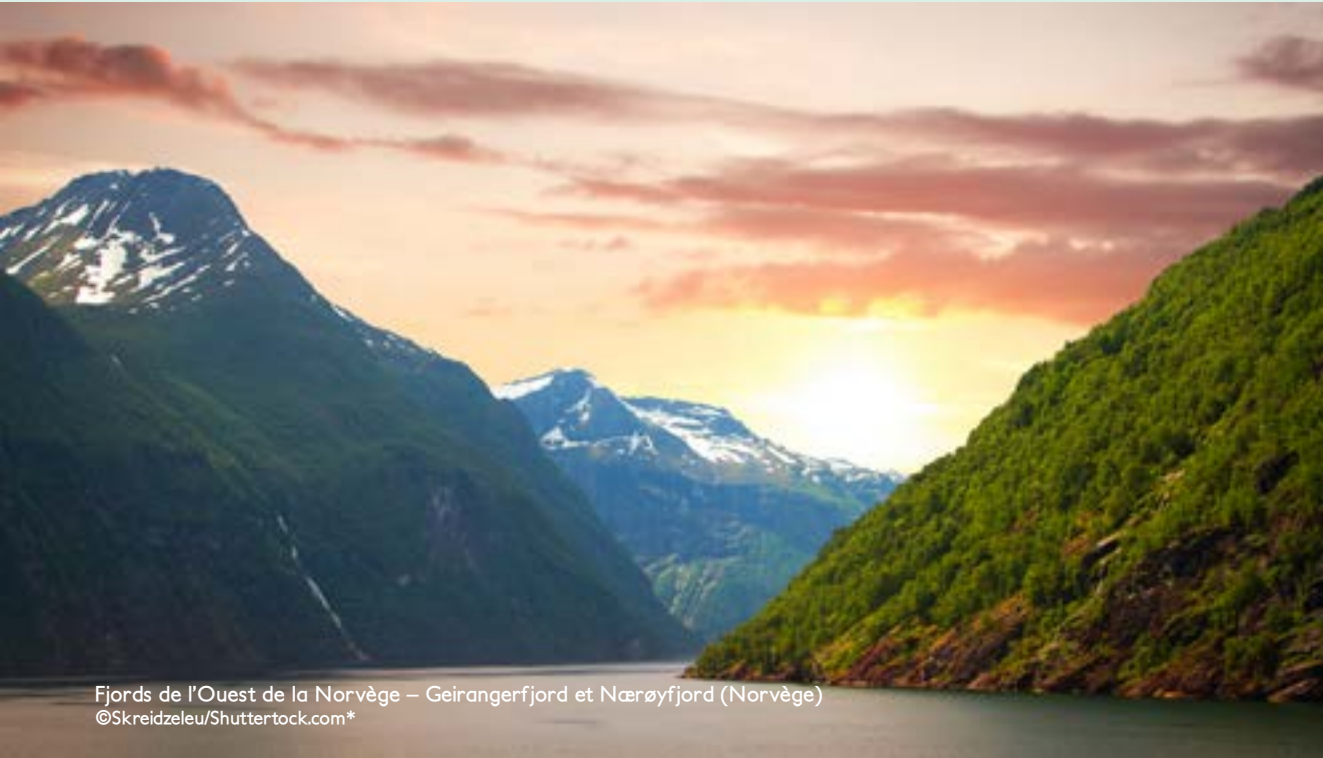


Sites archéologiques de l'île de Méroé (Soudan)
©UNESCO/Erika Locatelli*

La préservation du patrimoine culturel et naturel mondial est nécessaire pour assurer un futur durable, et les biens du patrimoine mondial, qui représentent des exemples de lieux d'importance significative pour l'Humanité de par leur valeur universelle exceptionnelle, constituent une véritable plate-forme démontrant l'importance du patrimoine pour le développement durable.

Le patrimoine mondial contribue au développement durable de nombreuses façons. La préservation des ressources naturelles, et notamment de sites exceptionnels contenant les combinaisons de biodiversités terrestres et marines les plus riches, est bien évidemment une contribution fondamentale à la durabilité environnementale. D'un autre côté, le maintien en condition optimale des sites du patrimoine peut aider à la résolution des risques associés aux catastrophes naturelles et causées par l'Humanité, que ce soit par une amélioration globale de la qualité de construction, par une limitation des conséquences négatives résultant de la dégradation de ressources naturelles, ou par d'autres moyens.





Fjords de l'Ouest de la Norvège – Geirangerfjord et Nærøyfjord (Norvège)
©Skreidzeleu/Shutterstock.com*

Très souvent, les biens du patrimoine mondial peuvent se révéler un atout important pour le développement de l'économie, par l'attraction d'investisseurs et la constitution d'emplois locaux et stables, liés au tourisme, à la fréquentation du site, mais aussi à de nombreuses autres activités.

En outre, le patrimoine mondial a un rôle à jouer d'importance égale dans la promotion de la cohésion sociale, de la paix et de la sécurité. Ses sites peuvent apporter un bien-être spirituel par le biais de leurs extraordinaires caractéristiques esthétiques et spirituelles. Ils peuvent aussi permettre de se retrouver autour d'un bien commun et des valeurs communes en situation de conflit ou après un conflit, ce qui peut encourager la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle.

► Patrimoine mondial et développement durable

Ces dernières années, de grands progrès ont été faits au niveau mondial pour faire reconnaître la nécessité de concevoir des avancées sociales et économiques durables et de les concrétiser en mesures de politiques générales. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, la **Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable** (2015) a été adoptée afin d'orienter les processus relatifs à la *Convention du patrimoine mondial* et reflète une tendance générale visant à la rendre plus à même de répondre aux défis du vingt-et-unième siècle tout en s'alignant sur les accords multilatéraux.

L'objectif global de la **Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable** est de fournir une aide appropriée aux États parties, aux praticiens, aux institutions, aux communautés et aux réseaux afin d'optimiser le potentiel des biens du patrimoine mondial et de celui du patrimoine en général afin de contribuer au développement durable. Cette visée devrait rendre la *Convention* plus efficace et plus adaptée, tout en respectant son but originel et sa mission de protection de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial.

► Le développement durable dans le questionnaire du Rapport périodique

Le questionnaire du Rapport périodique du troisième cycle a entièrement intégré cette démarche de développement durable. La section II comprend maintenant des questions clés renseignant sur la manière dont la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial contribue à la durabilité environnementale, à un développement social et un développement économique inclusifs et à favoriser la paix et la sécurité.

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 11

En adoptant l'Objectif de développement durable 11, les pays se sont engagés à «faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables». Dans le cadre de cet objectif, la Cible 11.4 vise à «renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial».



LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les dirigeants mondiaux en septembre 2015 lors d'un sommet historique des Nations unies sont officiellement entrés en vigueur. C'est un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et s'assurer que tous puissent profiter de la paix et de la prospérité.

Encouragés par le succès des Objectifs du millénaire pour le développement, les ODD incluent de nouveaux secteurs, comme notamment le changement climatique, les inégalités économiques, l'innovation, la consommation durable, la paix et la justice. Les objectifs sont interconnectés : la réussite de l'un d'eux implique souvent de s'attaquer à des questions communément associées à un autre objectif.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En reposant sur le partenariat et le pragmatisme, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures. Ils proposent à chaque pays une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

(Source : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>)

Les synergies avec d'autres conventions dans le Rapport périodique

Le questionnaire du Rapport périodique du troisième cycle comprend désormais une série de questions sur d'autres conventions liées à la culture et à la biodiversité, et intègre des questions pertinentes sur l'usage de deux des recommandations clés de l'UNESCO : la Recommandation de 1972 concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel, et la Recommandation concernant le paysage urbain historique. Dans la section II du questionnaire, les gestionnaires de sites sont invités à fournir des informations sur la coopération avec les différents instruments de conservation et sur la façon dont la multiplicité des protections est gérée pour assurer la conservation du patrimoine.

Synergies entre les conventions UNESCO de la Culture

- ▶ Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954)

Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

- ▶ Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)
- ▶ Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001)
- ▶ Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)
- ▶ Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

Synergies entre les conventions relatives à la biodiversité

- ▶ Convention sur la diversité biologique (CDB)
- ▶ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- ▶ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
- ▶ Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA)
- ▶ Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)
- ▶ Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)



Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé



Convention pour la lutte contre le trafic illicite des biens culturels



Convention du Patrimoine mondial



La protection du patrimoine culturel subaquatique



Patrimoine culturel immatériel



Diversité des expressions culturelles

SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS

Depuis l'adoption de la *Convention du patrimoine mondial* en 1972, un certain nombre de conventions internationales protégeant le patrimoine culturel et naturel a été signé. Pour la plus grande part, ces conventions couvrent des secteurs spécifiques requérant une attention particulière, ou des problèmes émergents qui ne sont pas complètement pris en compte par la *Convention du patrimoine mondial*.



Le Comité du patrimoine mondial reconnaît l'intérêt d'améliorer les synergies avec ces conventions. Tous les ans, le Centre du patrimoine mondial effectue donc son rapport au Comité du patrimoine mondial à propos des synergies existantes avec les conventions portant sur les cultures et la biodiversité.

En travaillant ensemble, en encourageant la coordination et le partage d'informations, ces conventions peuvent avoir un meilleur impact et veiller à ce que le patrimoine, culturel comme naturel, tire avantage des meilleures mesures de protection possibles.

Plus d'informations sur : <http://whc.unesco.org/fr/synergies>

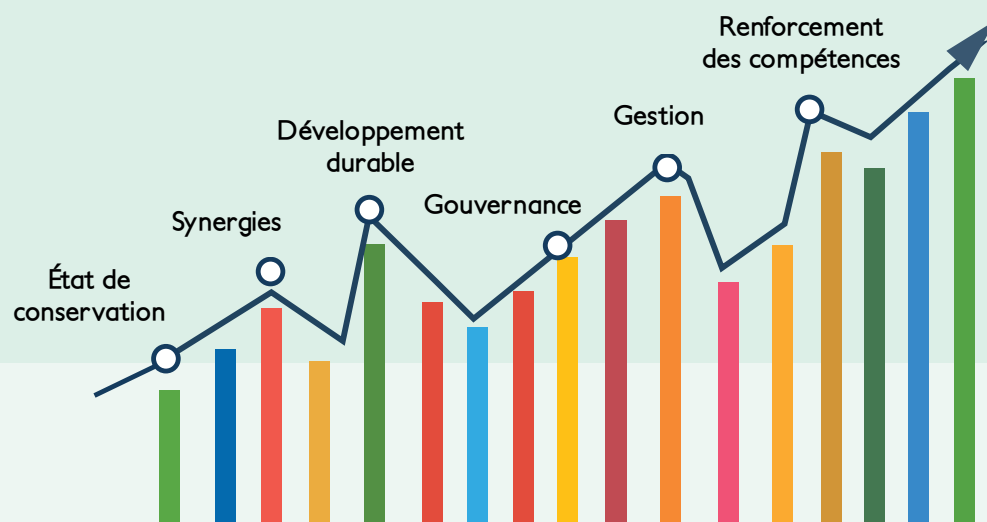


Les Indicateurs de suivi pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques

Un nouveau cadre d'indicateurs de suivi a été développé pour le troisième cycle et va permettre de mesurer les évolutions et les développements dans la conservation du patrimoine mondial. Ce cadre d'indicateurs de suivi adopté pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques est structuré autour des six thèmes essentiels du Rapport périodique : état de conservation des biens du patrimoine mondial, gestion, gouvernance, synergies, développement durable et renforcement des compétences.

Indicateurs de suivi

1. **État de conservation des biens du patrimoine mondial** : évaluer les évolutions dans le temps de l'état et des tendances de la VUE des biens et des facteurs affectant ces biens ; l'intégrité et l'authenticité du site.
2. **Gestion** : mesurer l'efficacité de la gestion du site et l'adéquation des ressources humaines et financières et du budget.
3. **Gouvernance** : mesurer l'adéquation du cadre juridique de protection du patrimoine, la nature et l'implication des acteurs essentiels (la transparence des processus), le(s) plan(s) d'action destiné(s) à promouvoir le patrimoine, la législation pour la protection du patrimoine.
4. **Synergies** : mesurer l'existence de synergies avec d'autres conventions et instruments normatifs culturels ou relatifs à la biodiversité.
5. **Développement durable** : mesurer si l'application de la *Convention* contribue à la durabilité environnementale, à un développement économique et un développement social inclusifs, et si elle favorise la paix et la sécurité.
6. **Renforcement des compétences** : les indicateurs mesurant l'existence, l'efficacité des stratégies et programmes de développement des compétences ainsi que la participation à ces stratégies et programmes.





Portovenere, Cinque Terre et les îles
Palmaria, Tino et Tinetto (Italie)
©Luciano Mortula - LGM/Shutterstock.com*

Comment sont compilés les Rapports périodiques ?



Les Rapports périodiques sont compilés à partir des informations rassemblées par un questionnaire en ligne en deux parties, la **section I** (à l'échelle nationale) et la **section II** (à l'échelle du bien).

Le questionnaire est un outil dynamique et traite automatiquement certaines données au fur et à mesure de la progression globale, générant des tableaux d'informations et des conclusions basées sur ces données.

Pour cette raison, bien que vous puissiez préparer vos réponses hors-ligne en amont, vous ne pouvez compléter le questionnaire que dans son format électronique.

Pour plus d'informations sur le questionnaire, merci de consulter la page 42.

Qui effectue le rapport ? Où le soumettre ? Et quand ?

Calendrier des Rapports périodiques par région : troisième cycle 2018 – 2024

Région	Constitution des rapports	Année d'étude des rapports régionaux par le Comité du patrimoine mondial	Nombre d'États parties impliqués (en 2018)
États arabes	2018 - 2019	2020	19
Afrique	2019 - 2020	2021	46
Asie et Pacifique	2020 - 2021	2022	44
Amérique latine et Caraïbes	2021 - 2022	2023	33
Europe et Amérique du Nord	2022 - 2023	2024	51

Tous les États parties à la *Convention du patrimoine mondial* et tous les biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont impliqués dans l'exercice de soumission des Rapports périodiques.

Ces rapports sont ensuite présentés au Comité du patrimoine mondial lors de sa session annuelle. Les précédents rapports présentés au Comité pour chaque région peuvent être consultés à cette adresse : <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>.



39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, Allemagne, 2015)
© German Commission for UNESCO/Kolja Matzke*

LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité du patrimoine mondial est l'organe décisionnel pour toutes les questions relatives au patrimoine mondial. Il est constitué de représentants de vingt-et-un des États parties à la *Convention* élus par l'Assemblée générale de la *Convention*.

Le rôle du Comité du patrimoine mondial est de :

- ▶ Identifier sur la base des listes indicatives et des propositions d'inscription soumises par les États parties, les biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui seront protégés au titre de la *Convention* et inscrire ces biens sur la Liste du patrimoine mondial ;
- ▶ Veiller à l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à travers les processus de Suivi réactif et de soumission des Rapports périodiques ;
- ▶ Décider quels biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont à inscrire ou à retirer de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- ▶ Décider si un bien doit être retiré de la Liste du patrimoine mondial ;
- ▶ Définir la procédure d'examen des demandes d'assistance internationale et procéder aux études et aux consultations qu'il juge nécessaires avant de prendre une décision ;
- ▶ Déterminer comment utiliser au mieux les ressources du Fonds du patrimoine mondial pour aider les États parties à protéger leurs biens de valeur universelle exceptionnelle ;
- ▶ Passer en revue et évaluer périodiquement la mise en œuvre de la *Convention* ;
- ▶ Réviser et adopter les *Orientations*.

Les rôles et les responsabilités



Qui sont les acteurs du processus de soumission des Rapports périodiques ?

◆ Les gestionnaires de sites du patrimoine mondial

Il s'agit des professionnels directement responsables de la conservation du patrimoine et de la gestion des biens du patrimoine mondial, sous la supervision du point focal national. Les gestionnaires de sites complètent la section II du questionnaire (supervisée par les points focaux nationaux).

◆ Les points focaux nationaux

Dans le cadre du processus de soumission des Rapports périodiques, chaque État possède un point focal du patrimoine mondial qui suit les activités relatives à la *Convention* ayant lieu au sein du pays et assure la transmission des informations entre celui-ci et le Centre du patrimoine mondial.

◆ Les États parties à la *Convention du patrimoine mondial*

Une des obligations des États parties ayant ratifié la *Convention du patrimoine mondial* est de communiquer régulièrement au Comité sur l'état de conservation de leurs biens du patrimoine mondial. Les États parties dirigent le processus de soumission des Rapports périodiques dans leur pays par le biais de leurs points focaux nationaux au patrimoine culturel et/ou naturel.

◆ La société civile et les communautés locales

Lors de la rédaction des rapports, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites sont invités à consulter et à faire activement participer la société civile et les communautés locales au processus.

◆ Les Centres de catégorie 2 spécialisés dans le patrimoine mondial

Les Centres et les instituts de catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO et les réseaux UNITWIN/Chaires UNESCO en lien avec le secteur de la culture jouent un rôle important au sein de leur région respective dans le processus de soumission des Rapports périodiques. Ils initient et organisent les événements et les activités de renforcement des compétences portant sur la sensibilisation et le partage de l'expertise. Ils sont compétents pour faciliter le travail en réseau dans les régions et assurer la coopération avec les bureaux régionaux de l'UNESCO. Ils représentent dans les régions le contact principal avec le Centre du patrimoine mondial. Leur expertise professionnelle et académique pour tout ce qui concerne les questions en lien avec les Rapports périodiques en fait un important groupe d'experts à consulter.

◆ Les bureaux hors-Siège de l'UNESCO

Avec ses bureaux hors-Siège, l'UNESCO développe des stratégies, des programmes et des activités en consultation avec les autorités nationales et ses autres partenaires. Dans le cadre du processus de soumission des Rapports périodiques, les bureaux hors-Siège de l'UNESCO peuvent faciliter l'exercice dans leur région et aider à la coordination entre le Centre du patrimoine mondial, les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les Centres de catégorie 2 et les autres acteurs clés dans la région.

◆ Le Centre du patrimoine mondial

Le Centre du patrimoine mondial pré-remplit les sections I et II et coordonne l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Le Centre fournit une assistance technique aux États parties et aux gestionnaires de sites dans la préparation des rapports.

Sur la base des informations fournies par les rapports des pays, le Centre du patrimoine mondial rédige les rapports régionaux pour les États parties et le Comité du patrimoine mondial. Ces rapports reflètent pour chaque région les problématiques dominantes et fournissent des recommandations et des mesures à mettre en place afin d'éliminer les conséquences négatives potentielles et les détériorations des sites qui peuvent en résulter.

Le Centre du patrimoine mondial a aussi un rôle de facilitateur, encourageant le partage d'expérience et les bonnes pratiques entre les États parties, et organisant des activités de renforcement des compétences pour les gestionnaires de sites et les autres acteurs clés, par exemple les Centres de catégorie 2.

◆ Le Comité du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial examine et donne suite aux Rapports périodiques des États parties. En outre, le Comité (via le Secrétariat) fournit une aide pour toutes les tâches en lien avec les rapports et facilite l'application des stratégies des rapports périodiques régionaux. Sur la base des rapports par région de l'état du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial transmet des recommandations aux États parties et formule les orientations de ses politiques et de sa future activité décisionnelle. Enfin, Le Comité intègre ces résultats et ses conclusions dans ses rapports à destination de la Conférence générale de l'UNESCO.

◆ Les Organisations consultatives

Les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial – L'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN – s'impliquent activement dans la compilation des rapports régionaux et nationaux et dans la formulation des plans d'action. Ils fournissent leur aide et leur expertise pour une mise en œuvre efficace des plans d'action régionaux et participent à l'amélioration du questionnaire.



“

L'exercice de soumission des Rapports périodiques est une excellente occasion de mettre entre parenthèses la routine quotidienne et d'effectuer une évaluation sincère de l'état de conservation du site. Cela inclut de faire état des risques actuels ou potentiels et des mécanismes mis en place pour y remédier. L'exercice est particulièrement efficace lorsqu'il fait participer toutes les institutions concernées comme le Bureau de conservation d'État, les universités, ou encore les départements du tourisme ou de construction.

”

Patricia Alberth,
Ville de Bamberg, Allemagne



En tant que gestionnaire de site, protéger un des plus beaux endroits sur Terre est un honneur pour moi. Ce n'est pas seulement transmettre intact les fantastiques récifs Tubbataha à la génération suivante, c'est aussi transmettre ce sentiment particulier d'amour et de responsabilité pour cet élément incroyable de notre patrimoine mondial. Je pense que le Rapport périodique est un excellent moyen d'intégrer la communauté internationale à la recherche de solutions aux enjeux de conservation auxquels font face nos sites. Il permet un partage de bonnes pratiques, un soutien mutuel et, en permettant au Centre du patrimoine mondial de suivre le progrès de la conservation des sites, il nous donne la possibilité de contrer les défis de la conservation.



Angelique Songco,
les Récifs de Tubbataha, Philippines



En ma qualité de gestionnaire de site du patrimoine mondial des Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama, je travaille en étroite collaboration avec les habitants, je les aide à développer leur indépendance et leurs responsabilités en tant que principaux gardiens du site, et à comprendre la valeur de leur bien. Je les conseille aussi dans le domaine de la conservation pour protéger l'authenticité matérielle de leur patrimoine.



Keita Matsumoto,
Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama, Japon



Être un gestionnaire de site du patrimoine mondial, cela signifie se trouver en première ligne dans la protection de l'un des plus beaux endroits sur Terre. Je suis responsable de la gestion quotidienne du département du patrimoine mondial de la Zone de conservation de Ngorongoro, et cela implique de travailler avec des acteurs du patrimoine à tous les niveaux : des communautés locales aux experts du patrimoine, des représentants gouvernementaux aux partenaires locaux, régionaux et internationaux.



Joshua Mwankunda,
*Zone de conservation de Ngorongoro,
République-Unie de Tanzanie*



Une conservation et une gestion efficaces sont des éléments primordiaux pour sauvegarder notre patrimoine historique et archéologique. Le Rapport périodique nous permet de développer des actions pour ralentir les dommages et les dégradations, de comprendre les menaces naturelles ou humaines affectant le site, d'identifier les formes et les causes des dommages affectant le lieu archéologique, et donc d'aider à préserver l'authenticité et l'intégrité du site et de nous permettre de transmettre dans les meilleures conditions notre patrimoine à la prochaine génération.



Mohammad Homam Zaim,
Site archéologique d'Al Zubarah, Qatar



Pour moi, être une gestionnaire de site implique d'œuvrer en vue d'une conservation adéquate de la zone protégée tout en sensibilisant la société sur celle-ci. Il est important de communiquer sur les problèmes de conservation affectant mon site, car c'est un moyen de rendre visible les pressions et les difficultés rencontrées afin de pouvoir travailler à les résoudre. C'est l'opportunité de partager son expérience de gestion de site et de travailler avec les autres gestionnaires et organisations en vue de solutions communes.



Nianza Angulo,
Parc national de Los Katíos, Colombie



Être une gestionnaire de site, cela signifie contribuer au patrimoine afin que mes enfants et les futures générations puissent aussi en profiter. Cela signifie travailler pour la préservation de notre planète et son patrimoine. Comme le dit ce vieux proverbe indien : « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Effectuer ce rapport sur les problèmes de conservation au sein de mon site est important en cela qu'il offre l'opportunité de partager des savoirs et des expériences, et d'améliorer la gestion de notre propre bien.



Paola Andrea Rojas Malagón,
Sanctuaire de faune et
de flore de Malpelo, Colombie



Partie 2 : Le questionnaire Contenu et format



Parc national de Los Glaciares (Argentine)
©Galyna Andrushko/Shutterstock.com*

Quelles informations sont demandées ?



La section I traite de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à l'échelle nationale. Elle rassemble des informations au niveau gouvernemental sur toutes les mesures administratives et législatives mises en place pour la protection du patrimoine culturel et naturel pour chaque pays. Les questions concernent tous les patrimoines, mais plus spécifiquement le patrimoine mondial. Cette section est remplie par les points focaux nationaux de chaque État partie.

QUESTIONS PRE-REPLIES

Le Centre du patrimoine mondial pré-remplit le questionnaire avec les informations contenues dans sa base de donnée. Pour la section II, cela inclut les facteurs affectant les biens notifiés lors des cycles précédents, des actions de protection etc.

La section II du questionnaire rassemble des renseignements sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. En tant que gestionnaire de site, vous participez à la rédaction de la section II. En pratique, cette section a pour thème une vaste gamme de problématiques liées à la conservation, à la protection et à la gestion d'un bien du patrimoine mondial.

Vous pouvez consulter une version de démonstration de ce questionnaire en cliquant sur le lien suivant :



<http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>

Quels sont les types de questions rencontrés dans la section II ?

La section II est divisée en quinze parties, quinze « chapitres », contenant des questions en lien avec l'état de conservation de biens spécifiques du patrimoine mondial, ainsi qu'avec des objectifs plus généraux du patrimoine mondial comme l'éducation et la sensibilisation. Vous trouverez ci-après une présentation complète de ce format.

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

Dans ce chapitre, vous fournirez des informations ou confirmerez des réponses pré-remplies (par le Centre du patrimoine mondial) sur des renseignements de base de votre bien (nom, année d'inscription, coordonnées géographiques, présence sur les réseaux sociaux). Vous devrez aussi fournir des informations sur les acteurs impliqués dans la rédaction du rapport (organisations, entités, etc.).

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé

Ce chapitre traite des possibles synergies et coopérations avec d'autres conventions et programmes (de l'UNESCO ou autres) applicables à votre bien.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Le chapitre 3 rassemble des informations sur les attributs de la valeur universelle exceptionnelle (VUE), leur état actuel et la tendance évolutive de cet état depuis le dernier cycle de soumission des Rapports périodiques.

4. Facteurs affectant le bien

Il s'agit du chapitre le plus vaste, il collecte des informations très importantes sur les facteurs ayant un impact ou pouvant fortement avoir un impact sur votre bien, que ce soit positivement ou négativement. Une large gamme de facteurs est présentée afin de refléter les facteurs pouvant affecter n'importe quel type de patrimoine mondial. Ainsi, vous remarquerez que tous les facteurs ne sont pas applicables à votre bien.

5. Protection et gestion du bien

Ce chapitre invite à fournir des renseignements sur les questions pratiques de la gestion de votre bien et sur l'efficacité de la protection, de la gestion et du suivi de sa valeur universelle exceptionnelle. Les questions de ce chapitre concernent surtout les frontières du bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, si celles-ci sont bien connues et bien identifiées et si elles permettent de maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien de manière adéquate. Vous serez aussi amené à décrire la législation et les autres mesures mises en place pour protéger le bien du patrimoine mondial.

6. Ressources financières et humaines

Dans ce chapitre, vous exposerez les sources de financement disponibles pour la conservation et la gestion de votre bien, indiquerez si votre budget pour les besoins en gestion est adéquat, et fournirez des informations sur les ressources humaines disponibles et les niveaux de renforcements des compétences existants.

7. Études scientifiques et projets de recherche

Le chapitre 7 vous invite à vous prononcer sur l'existence et l'efficacité du savoir (scientifique et traditionnelle) disponible à propos des valeurs et des attributs du bien du patrimoine mondial et sur l'existence éventuelle de programmes de recherche dirigés vers les besoins en gestion et/ou vers l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

8. Éducation, information et sensibilisation

Le chapitre 8 rassemble des informations sur l'existence et l'efficacité de l'éducation au patrimoine et des programmes de sensibilisation sur votre site, et plus généralement des services dédiés à l'éducation, à l'information, à l'interprétation et à la sensibilisation.

9. Gestion des visiteurs

Le chapitre 9 rassemble des informations sur les activités de tourisme et la gestion des visiteurs sur votre site. Vous serez amené à fournir des renseignements concernant les mesures de sécurité mises en place pour une bonne gestion du tourisme, et si celle-ci permet de maintenir l'intégrité de la valeur universelle exceptionnelle de votre bien. Des informations sur la contribution des revenus du tourisme (entrées, charges, permis) à la gestion du bien du patrimoine mondial vous seront aussi demandées. Enfin, certaines questions concernent l'équilibre à trouver entre l'accueil des visiteurs et la capacité à maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial, cela dans le

but d'analyser dans quelle mesure le secteur du tourisme coopère avec les gestionnaires de sites.

10. Suivi

Les questions de ce chapitre portent sur l'existence de programmes et d'indicateurs de suivi pour votre bien, et, le cas échéant, sur l'application éventuelle de décisions du Comité relatives à votre bien.

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

Le chapitre 11 liste automatiquement tous les besoins de gestion nécessitant des actions supplémentaires qui ont été soulignés dans cette section du Rapport périodique.

12. Résumé et conclusions

Le chapitre 12 souligne les facteurs positifs et négatifs les plus importants (jusqu'à un maximum de dix de chaque) que vous avez mis en évidence dans cette section du Rapport périodique.

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

Le chapitre 13 rassemble des informations sur les conséquences de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en relation avec plusieurs thématiques, et particulièrement avec la Politique du patrimoine mondial et du développement durable (adoptée en 2015).

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

Le chapitre 14 vous offre l'opportunité de donner un exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation et de préservation du patrimoine mondial ayant cours sur votre site.

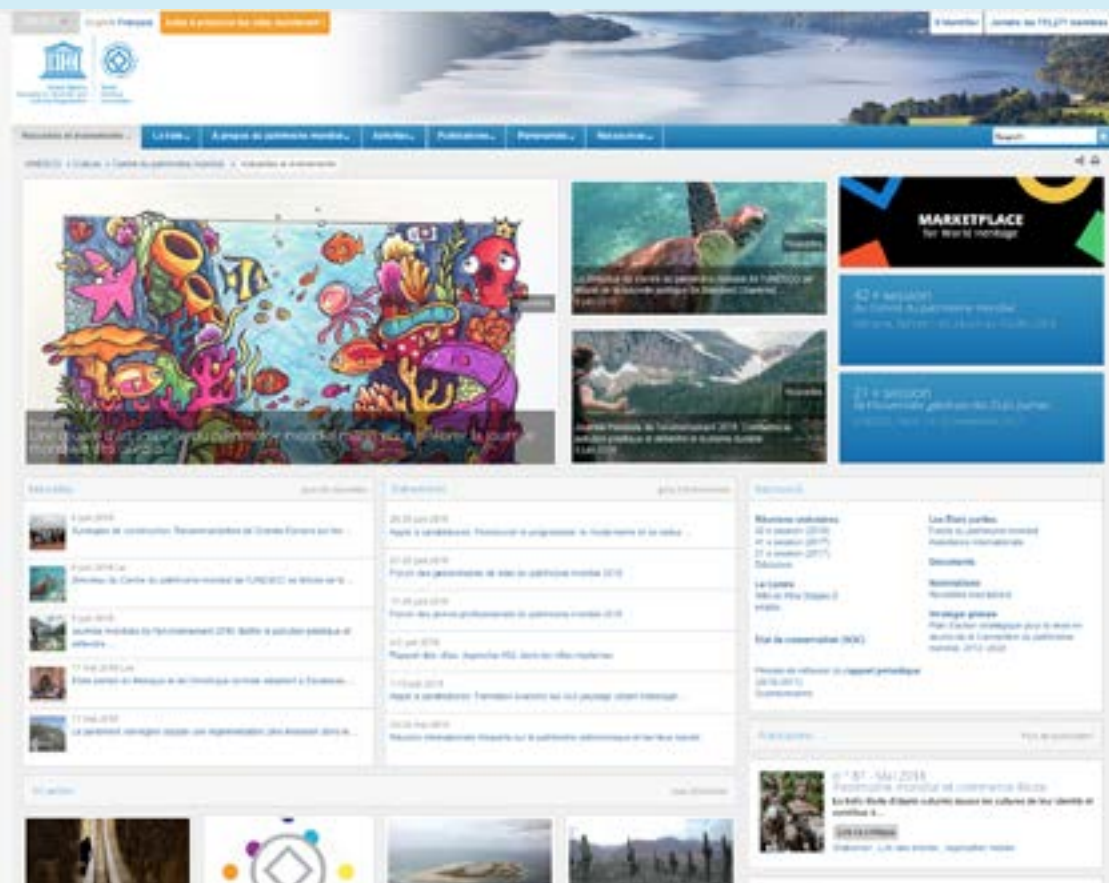
15. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Le chapitre 15 vous permet de donner votre avis sur le format, le contenu et le processus de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, notamment sur la manière dont sont utilisés les données générées automatiquement ainsi que les conseils et l'aide apportées aux acteurs interrogés.

Où trouver des informations utiles ?

Beaucoup d'informations utiles pour compléter le Rapport périodique peuvent être trouvées à partir de la page d'accueil du [Centre du patrimoine mondial](https://whc.unesco.org/fr/).

<https://whc.unesco.org/fr/>



Sur cette page, vous aurez accès :

- ▶ À des informations concernant l'ensemble des biens du patrimoine mondial
- ▶ À des informations concernant chaque bien du patrimoine mondial
- ▶ À des informations concernant le processus de soumission des Rapports périodiques
- ▶ À la plateforme du troisième cycle
- ▶ Aux rapports sur l'état de conservation des biens
- ▶ Aux décisions du Comité du patrimoine mondial
- ▶ Au Compendium des politiques générales du patrimoine mondial
- ▶ Aux dernières nouvelles et informations concernant le Rapport périodique

► Les informations concernant l'ensemble des biens du patrimoine mondial

<https://whc.unesco.org/fr/list/>

The screenshot shows the UNESCO World Heritage List website. At the top, there is a navigation menu with options like 'Accueil', 'Le patrimoine mondial', 'Actualités', 'Publications', 'Partenaires', and 'Bonne pratique'. Below the menu, there is a search bar and a 'Rechercher' button. The main content area is titled 'Liste du patrimoine mondial' and features a world map with numerous colored markers representing heritage sites. To the right of the map, there is a 'Clé par' section with a list of countries and a 'Les sites du patrimoine mondial dans d'autres formats' section with icons for PDF, DOC, etc. Below the map, there is a statistics table:

Statut	Nombre	Année	Statut	Année	Statut	Année	Statut	
Totaux	1073	37	2	54	832	206	35	167
Statut								

Below the table, there is a section for 'Afghanistan' and 'Afrique du Sud' with a list of heritage sites and their categories. On the right side, there is a 'Commander la carte du patrimoine mondial' section with a link to download the map.

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- La liste complète des biens du patrimoine mondial (par région, pays ou année d'inscription)
- Les biens par critère d'inscription
- Les biens par thème (villes, paysages culturels, marins et côtier, etc.)

► Informations concernant chaque bien du patrimoine mondial


<http://whc.unesco.org/fr/list/>



Situation géographique



Cartes

Carte	Titre
	1999 Map showing the inscribed property: Brimstone Hill Fortress National Park

Décision 38COM8E

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/8E.Rev.
2. Félicite les Etats Parties pour l'excellent travail accompli dans l'élaboration de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial dans leurs territoires ;
3. Adopte les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, telles que présentées dans l'Annexe du document WHC-15/39.COM/8E.Rev, pour les biens du patrimoine mondial suivants :

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Une description du site, une déclaration de valeur universelle exceptionnelle, une galerie de photographies, etc.
- Des cartes du bien
- Les décisions du Comité concernant le bien

► Informations concernant le processus de soumission des Rapports périodiques

<http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>



Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Le questionnaire du troisième cycle
- Les résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques
- Les résultats du premier cycle de soumission des Rapports périodiques

► La plateforme du troisième cycle

<https://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>

The screenshot displays the UNESCO World Heritage Centre website interface. At the top, there is a navigation menu with options like 'La Liste', 'La gouvernance mondiale', 'Actualités', 'Félicitations', 'Partenariats', and 'Outils pédagogiques'. Below the menu is a large graphic of a world map composed of many small, colorful icons representing different countries. Overlaid on the map is a dark grey box with the text 'Questionnaire Rapport périodique' and 'Troisième cycle'. Below the map, there is a 'Section II' heading and a progress bar showing '20 %' completion. At the bottom, there is a section titled 'Aides et supports de formation' with three cards: 'Manuel à l'usage des gestionnaires de sites', 'Qu'est-ce que le rapport périodique ?', and 'Le questionnaire du Rapport périodique'. Each card includes a small image and the text 'Español / Français'.

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Votre propre questionnaire pour le troisième cycle
- Des informations concernant le remplissage du questionnaire
- Des aides et des supports de formation à jour
- Une version de démonstration du questionnaire
- Un formulaire pour adresser une question au bureau du Rapport périodique

► Les rapports sur l'état de conservation des biens

<http://whc.unesco.org/fr/soc/>

The screenshot shows the main page of the State of Conservation (SOC) system. The central banner reads "Système d'information sur l'état de conservation (SOC)". A callout box titled "Outils utiles et d'orientation" lists various resources like "Outils utiles et aides de conseil", "Manuels de référence", and "Cahiers". Another callout box shows a bar chart titled "Biens par année" and two pie charts titled "Répartition des biens examinés depuis 1979, par région" and "Répartition des biens examinés depuis 1979, par catégorie de patrimoine". A third callout box shows a world map titled "Tous les biens examinés en 2017".

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Tous les rapports sur l'état de conservation des biens examinés par le Comité du patrimoine mondial (et les décisions afférentes)
- Des outils et des aides utiles (de l'aide et des conseil pertinents, des manuels de référence, la série des Cahiers)
- Des statistiques sur la conservation du patrimoine mondial depuis 1979
- La liste des facteurs/menaces affectant les biens du patrimoine mondial (à l'échelle des sites et à l'échelle mondiale)

► Les décisions du Comité du patrimoine mondial

<http://whc.unesco.org/fr/decisions/>

Décisions en cours

- Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible (28 COM 13.1)
- Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial (26 COM 9)
- Décisions de Cairns - Travaux des groupes de réforme du patrimoine mondial (24 COM VI)

Décisions des sessions ordinaires du Comité du patrimoine mondial

Sessions	An
42 COM	2018
41 COM	2017
40 COM	2016
39 COM	2015
38 COM	2014
37 COM	2013
36 COM	2012

Décisions par thème

- Administration du budget
- Renforcement des capacités de communication communautaire de conservation de la crédibilité de la Liste du patrimoine
- Inscriptions sur la Liste du patrimoine
- Assistance internationale
- Liste du patrimoine mondial en péril
- Directives opérationnelles
- valeur universelle exceptionnelle et partenariats de
- rapports périodiques
- Surveillance renforcée
- Rapports - Listes indicatives
- méthodes de travail et les outils de
- Convention du patrimoine mondial

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Les décisions du Comité du patrimoine mondial (par an, par session, par thème)
- Les résolutions de l'Assemblée générale
- Les décisions historiques

► Le Compendium des politiques générales du patrimoine mondial

<https://whc.unesco.org/fr/compendium/>

UNESCO English Français

Actualités - La Liste - LA POLITIQUE MONDIALE - Activités - Publications - Partenariats - Outils pratiques

COMPENDIUM DES POLITIQUES GÉNÉRALES du patrimoine mondial

ACCUEIL DOCUMENT COMPLET THEMES A PROPOS Recherche des politiques

TELECHARGER LE DOCUMENT COMPLET

Télécharger (Word) Télécharger (PDF)

ES DU COMPENDIUM

CONSERVATION
Des biens du patrimoine mondial

Indicateurs relatifs à la CREDIBILITE de la Liste du patrimoine mondial

Indicateurs relatifs au DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

Indicateurs relatifs aux COMMUNAUTES

Sur cette page, vous pourrez consulter :

- Une collection exhaustive de politiques du patrimoine mondial
- Un outil de recherche performant pour trouver exactement les politiques souhaitées
- Le Compendium des politiques générales aux formats Word et PDF

Ce qu'il faut savoir



Il n'y a pas de mauvaises façons de préparer la rédaction de son rapport, cependant, il y a quelques principes directeurs à ne pas négliger avant de se plonger dans l'exercice !



La gestion du temps – compléter le Rapport périodique nécessite de rassembler un grand nombre d'informations concernant votre bien. Gardez-vous suffisamment de temps pour cela. Plus vous avez d'informations disponibles et accessibles, plus le questionnaire est rapide à remplir.



La préparation – cela inclut la familiarisation avec les supports d'aide et les supports didactiques, la participation à des sessions d'informations tenues par vos autorités nationales, par les Centres de catégorie 2, par les bureaux hors-Siège de l'UNESCO, etc., la consultation des précédents rapports de votre site (s'ils existent), la tenue de recherches, l'identification et la gestion de problèmes émergents avec votre équipe et avec des experts du patrimoine, la consultation des communautés locales et des acteurs clés, la compilation de la documentation et enfin la prise de contact avec votre point focal national.



La saisie des données – le questionnaire doit être complété en ligne. Cela peut se faire en plusieurs sessions. Vous pouvez décider de préparer vos réponses en amont en téléchargeant le questionnaire au format Word, ce qui peut servir de fichier de sauvegarde, particulièrement en cas de problème de connexion.



Aide – Le questionnaire du Rapport périodique a été conçu pour être le plus explicite et le plus simple d'utilisation possible. Beaucoup de questions comportent une fonction d'aide qui a été augmentée et développée pour le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques.



Glossaire – Un glossaire des termes utilisés avec leur explication est aussi disponible pour faciliter la compréhension.

Assistance - Avec un questionnaire de cette ampleur, couvrant autant d'enjeux, destiné à autant de personnes pour qui le français et l'anglais ne sont pas la langue maternelle, il est probable que vous rencontriez des problèmes de compréhension ! Le Centre du patrimoine mondial a développé une gamme d'outils pour vous assister dans cette situation :



- Fonction d'aide
- Foire aux questions (voir page 61)
- Tutoriels vidéo

Autrement, il est possible de demander de l'aide à votre point focal national ou au Centre du patrimoine mondial : wh-periodicreporting@unesco.org



Les problèmes techniques – Pour tous les problèmes techniques, consultez la foire aux questions, ou notifiez le Centre du patrimoine mondial :

wh-periodicreporting@unesco.org

Guide technique

Différents types de questions

Le questionnaire comprend quatorze principaux types de questions :

1. **Confirmation** – validez ou mettez à jour les informations pré-remplies en choisissant l'option appropriée et en remplissant si nécessaire la zone de texte.
2. **Choix unique** – Choisissez la réponse appropriée (une seule réponse possible) et/ou remplissez le champ « Autre » le cas échéant.
3. **Cases multiples** – Choisissez les réponses appropriées (plusieurs réponses possibles) et/ou remplissez le champ « Autre » le cas échéant.
4. **Échelles de notation** – Notez l'affirmation proposée sur la base du barème indiqué.
5. **Éléments à fournir** – Remplissez les champs demandés et ajoutez autant d'éléments que nécessaire.
6. **Question ouverte** – Répondez à la question sous la forme d'un court texte.
7. **Pourcentages** – Indiquez une valeur en pourcentage pour chaque catégorie. Si demandé, le total de la colonne ou de la ligne, selon la description fournie dans la question, doit atteindre 100%.
8. **Grille (Combinaison de questions)** – Les différentes sortes de question vues précédemment peuvent être combinées sous la forme d'un tableau. Dans ce cas, les instructions pour remplir le tableau sont fournies avec la question.
9. **Choix multiple** – Sélectionnez l'option ou les options correspondant le mieux à la situation de votre bien parmi les options proposées.
10. **Facteurs** - Identifiez les facteurs susceptibles d'affecter tout bien du patrimoine mondial. La première étape consiste à valider la pertinence ou non de chaque facteur pour votre bien. Si un facteur a été signalé dans le dernier Rapport périodique pour son impact sur le bien, vous devrez automatiquement étudier ce facteur dans le présent rapport périodique. Cette évaluation vous permettra d'indiquer l'impact et l'origine du facteur. Si votre bien est un bien en série national ou transnational, vous pourrez identifier le(s) composant(s) touché(s) par un facteur dans les réponses aux questions 4.15/4.16.

Vous devrez indiquer si l'impact du facteur est positif et/ou négatif, s'il est actuel et/ou potentiel et si son origine est intérieure ou extérieure au bien. Vous devrez également préciser si l'impact est croissant, stable ou décroissant. En fin de liste, vous pourrez ajouter d'autres facteurs affectant le bien.

- 11 . **Échelle de notation sur plusieurs colonnes** – Évaluez chaque affirmation donnée pour chaque colonne selon l'échelle correspondante.
- 12 . **Pourcentage sur plusieurs colonnes** – Fournissez les valeurs en pourcentage de chaque catégorie pour chaque colonne.
- 13 . **Grille avec zone de saisie** – Remplissez les champs avec vos réponses.
- 14 . **Grille inversée** – Choisissez la réponse appropriée (une réponse nécessaire par colonne).
- 15 . **Évaluation des actions prioritaires** – Hiérarchisez les informations et fournissez des détails supplémentaires.

Guide utilisateur

Suivi de la progression

Le questionnaire en ligne met automatiquement à jour sa progression dès que l'utilisateur clique sur le bouton « Sauvegarder ». Lors de la connexion suivante, un lien redirigeant l'utilisateur sur la dernière page consultée apparaît.

Le bouton d'aide

Cliquer sur le bouton « aide » fournit des informations supplémentaires sur les éléments de la question en cours (l'ensemble de l'aide est aussi disponible sous la forme d'un manuel à télécharger).

Verrouiller/déverrouiller

Un point focal national peut verrouiller ou déverrouiller un questionnaire. Lorsqu'un questionnaire est verrouillé, il ne peut pas être modifié par un gestionnaire de site. Si le questionnaire concernant votre bien est verrouillé, merci de consulter votre point focal national.

Le processus de soumission

Seul un point focal peut soumettre un questionnaire complété (lorsque la barre de progression a atteint 100%) au Centre du patrimoine mondial. Une fois le questionnaire soumis au Centre du patrimoine mondial, il ne peut plus être modifié par le point focal ou par le gestionnaire de site.

Export

Le questionnaire peut être exporté aux formats Word (.docx) ou PDF. L'utilisateur a le choix d'exporter les questions complètes et les réponses (version longue) ou les questions dans une version abrégée et les réponses (version courte). Dans les deux cas, les réponses déjà données seront incluses dans l'export. Les résumés et les questions pré-calculées ne peuvent être exportés qu'après avoir rempli les questions intermédiaires.

L'interface utilisateur du questionnaire

Une page classique de questionnaire se découpe en cinq parties principales :

► La barre haute de navigation

Les boutons de la barre de navigation en haut de la page permettent à l'utilisateur d'avoir un accès rapide à la page d'accueil, à l'outil d'aide, au choix de la langue et aux fonctions d'impression et d'export où que ce soit dans le questionnaire.

► La barre des pages

Se trouve en dessous de la barre haute de navigation - mais seulement lorsque vous consultez votre questionnaire du Rapport périodique - et donne la possibilité de naviguer au fil des pages du questionnaire de quatre manière différentes :

- Cliquer sur les flèches situées de part et d'autre des numéros de page permet à l'utilisateur de se rendre sur la page précédente ou la page suivante.
- Cliquer sur un numéro de page permet de se rendre directement sur cette page.
- Cliquer sur le bouton « Navigation » ouvre le panneau de navigation avec tous les chapitres du questionnaire.
- Cliquer sur le bouton « + » déroule la structure en chapitres du questionnaire, et cliquer directement sur un chapitre, un sous-chapitre ou une question spécifique mène directement à cette partie du questionnaire.

► Progression

La présence d'une coche devant la question indique que celle-ci est obligatoire. Une coche grise indique que la question doit encore être répondue. Une coche verte indique que la question est déjà répondue. Un drapeau vert indique que la question est optionnelle.

Attention, lorsque vous naviguez dans le questionnaire, le contenu doit être sauvegardé en appuyant sur le bouton « Sauvegarder » (voir ci-après) avant de changer de page afin d'éviter de perdre les données.

► Suivi de la progression

La procédure en ligne met automatiquement à jour l'état d'avancement du questionnaire dès que l'utilisateur clique sur le bouton « Sauvegarder ». Lors de la connexion suivante, un lien apparaît directement pour se rendre à la dernière page consultée.

► Le bouton « Sauvegarder »

Le bouton « Sauvegarder » situé en bas de page permet à l'utilisateur de sauvegarder le questionnaire (sans quitter la page en cours). Une fois le questionnaire sauvegardé, un message de confirmation apparaît. Changer de page [ne sauvegarde pas les données](#). Vous devez sauvegarder les données manuellement avant de quitter chaque page.



SAUVEGARDER

► Interface utilisateur du questionnaire

1. S'identifier/Quitter

2. Retour à la plateforme principale

3. Imprimer/Exporter

4. Barre de progression

5. Barre de recherche ; vous permet de rechercher une question dans le volet navigation

6. Chapitre

7. Sous-chapitre

8. Un chapitre complété est marqué par une coche verte [idem pour chaque question complétée]: ✓

9. Dérouler/Réduire

10. Navigation

11. Description du chapitre

12. Numéro de la question

13. Question répondue : identifiée par une coche verte: ✓

14. Aide : s'ouvre en cliquant dessus

15. Réponse pré-remplie: la question est remplie automatiquement lorsque le Centre possède l'information dans sa base de données

16. Type de question : voir une question « Confirmation à jour ». La partie jaune avec un note s'affiche lorsque « Valider » est choisi

17. Note : à lire avant de écrire un commentaire

18. Champs pour les commentaires

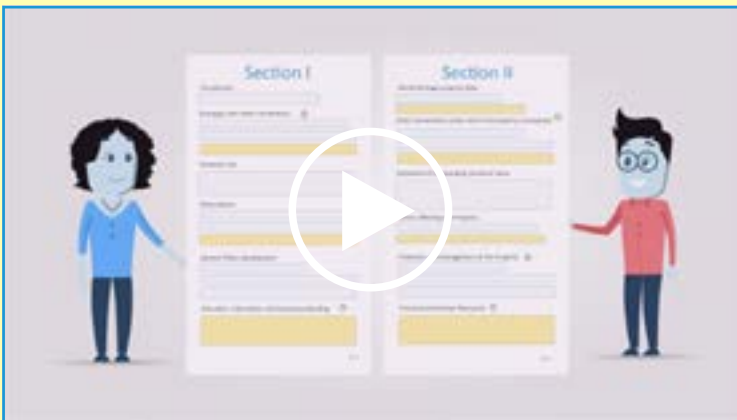
Pour une présentation du Rapport périodique et de la section II du questionnaire, les vidéos suivantes sont disponibles :

Vidéo 1 : Qu'est-ce que le Rapport périodique ?



<https://bit.ly/2BM56t0>

Vidéo 2 : Tutoriels vidéo sur le questionnaire du Rapport périodique



<https://bit.ly/2MTy6Wk>



Partie 3 : Foire aux questions



Ksar d'Ait-Ben-Haddou (Maroc)
©Jose Ignacio Soto/Shutterstock.com*

Foire aux questions



Comment puis-je accéder au questionnaire du Rapport périodique en ligne ?

Vous pouvez accéder au questionnaire en ligne pour votre bien via le site internet de l'UNESCO du Centre du patrimoine mondial avec vos identifiant et mot de passe personnels.

Avant le lancement de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans votre région, votre point focal national doit transmettre vos coordonnées au Centre du patrimoine mondial. Cela permet la création de vos identifiant et mot de passe qui vous sont envoyés par courrier électronique au moment du lancement de l'exercice dans votre région. Si vous n'avez pas reçu ces informations ou que vous n'arrivez pas à accéder au questionnaire, merci de contacter votre point focal national.

Il est possible d'accéder au questionnaire à <http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>. Il est aussi accessible à partir de la page de votre région.

Comment puis-je naviguer dans le questionnaire ?

La navigation dans la version en ligne du questionnaire se fait principalement via les boutons situés au-dessus des pages du questionnaire, répartis en deux barres de menus. Dans la première se trouvent les boutons « Accueil », « Imprimer/Exporter », « Options » et « Gestion ».

Grâce au menu « Gestion », vous pouvez personnaliser le paramétrage du questionnaire (plus d'informations ci-après). En haut et en bas de la page se trouvent une barre de menu permettant de naviguer dans les pages du questionnaire.

Située sous les barres de menus, le bouton « Navigation » déroule la liste des chapitres et des questions de la section en cours et vous aide à naviguer entre les différentes parties.

Comment sauvegarder mes réponses ?

Sauvegardez vos réponses régulièrement en cliquant sur le bouton « Sauvegarder » situé à la fin de chaque page du questionnaire.

En quelles langues le questionnaire est-il disponible ?

Le questionnaire existe en version anglaise et française, et doit être complété dans l'une de ces deux langues. Merci de noter que votre point focal national doit s'assurer que toutes les informations que vous fournissez dans une autre langue soient traduites en anglais ou en français avant la soumission du questionnaire au Centre du patrimoine mondial.

Comment puis-je changer la langue de l'anglais vers le français ?

Pour changer la langue du questionnaire, cliquez sur les boutons « English » ou « Français » situés dans le coin supérieur gauche de la page du site (au-dessus des logos de l'UNESCO et de la *Convention du patrimoine mondial*). Merci de noter que cela modifie la langue du questionnaire et du site du Centre du patrimoine mondial.

Puis-je accéder à mes réponses des précédents cycles ?

Oui, si un Rapport périodique a déjà été constitué pour votre bien par le passé, certaines informations seront transférées dans le nouveau rapport. Si vous souhaitez voir plus de réponses d'un ancien rapport, consultez sur le site du Centre du patrimoine mondial la page de votre bien : <https://whc.unesco.org/fr/list> (vous devez être connecté à votre compte).

Puis-je augmenter le nombre de caractères maximal des boîtes de commentaires ?

Non, pour des questions de gestion de données, la limite est fixée à 500 caractères, 1500 dans certains cas.

J'ai été déconnecté du questionnaire, que dois-je faire ?

Si vous êtes inactif pendant plus de 30 minutes, vous serez automatiquement déconnecté du questionnaire et devrez vous identifier à nouveau. Pour savoir si vous êtes bien connecté, vérifiez que votre nom est bien visible dans le coin supérieur droit de la page. Pour éviter d'être déconnecté automatiquement, cochez la case « se souvenir de mon profil » lorsque vous vous connectez.

Est-il possible de travailler à plusieurs simultanément sur le même questionnaire, avec le même mot de passe ?

Oui, plusieurs personnes peuvent travailler simultanément sur le questionnaire, mais cela n'est pas recommandé, car le questionnaire ne vous alertera pas si plusieurs personnes travaillent dessus simultanément. Travailler en même temps que quelqu'un d'autre sur le questionnaire peut être source de confusions et de problèmes au moment de sauvegarder le travail, surtout si deux personnes tentent de sauvegarder la même page. Nous recommandons de ne pas travailler à plusieurs sur la même page simultanément.

Puis-je imprimer une version du questionnaire avec mes réponses pendant que je travaille dessus ?

Oui, vous avez la possibilité d'imprimer une version du questionnaire à tout moment en utilisant la fonction « exporter » dans le menu de navigation. Le questionnaire peut être exporté en version longue ou en version courte.

Puis-je travailler avec une version au format Word d'abord, et rentrer plus tard mes réponses ?

Oui, une version Word de ce questionnaire peut être générée en utilisant la fonction « exporter ». Toutefois, certaines de vos réponses généreront des questions supplémentaires. Cette fonction n'est disponible qu'en ligne.

Comment puis-je savoir que certaines questions ne sont pas répondues ?

Vous pouvez utiliser le panneau de navigation en cliquant sur le bouton « Navigation » situé dans le coin supérieur gauche du questionnaire. Vous pouvez dérouler chaque chapitre et voir toute la liste des questions en cliquant sur « ▶ ». Dans le panneau de

navigation, chaque question est précédée d'un petit pictogramme donnant le statut en cours de la question :

- : la question n'est pas encore complétée, ou pas complètement, et doit être répondue ;
- ✓ : la question est complétée ;
- 👉 : la question est optionnelle et n'est pas prise en compte dans le pourcentage de complétion. Vous pouvez répondre à cette question, mais ce n'est pas obligatoire.

Comment puis-je soumettre le questionnaire ?

La procédure est plutôt simple :

- 1) Lorsque vous êtes dans un questionnaire, cliquez sur le bouton « Option » situé dans le coin supérieur gauche du questionnaire ;
- 2) Une fenêtre de confirmation apparaît. Cliquez sur « Oui » ;
- 3) Une fois la page « Option » atteinte, cliquez sur le bouton « Soumettre » situé dans le coin supérieur gauche de la page ;
- 4) Cliquez à nouveau sur « Soumettre » pour confirmer la soumission ;
- 5) La section du questionnaire est soumise !

Qui peut soumettre le questionnaire ?

Les points focaux nationaux sont les seules personnes pouvant soumettre une section du questionnaire, qu'il s'agisse de la section I ou de la section II. Lorsqu'un gestionnaire de site considère que sa section II est complétée, il doit en informer son point focal afin que celui-ci puisse la passer en revue, puis la soumettre au Centre du patrimoine mondial.

Puis-je soumettre la version Word ou PDF du questionnaire ?

Non, le questionnaire doit être soumis uniquement via la plateforme en ligne.

Puis-je accéder au questionnaire après sa soumission ?

Oui, il est toujours possible au point focal et/ou au gestionnaire de site d'accéder au questionnaire après sa soumission. Cependant, le questionnaire est alors verrouillé, et son contenu ne peut plus être modifié.

Je réponds pour un site en série, mais les questions à choix multiples ne s'appliquent qu'à une composante, que dois-je faire ?

Dans ce cas, vous devez recevoir l'agrément des responsables des autres composantes du bien pour vos réponses, et vos réponses dans les boîtes de commentaires doivent prendre cela en compte.

Mon bien est un site en série. Puis-je soumettre plus d'un rapport pour mon bien ?

Un seul rapport par bien du patrimoine mondial (section II) doit être soumis. Pour les biens en série, un seul questionnaire (section II) par bien doit être soumis, qui doit donc être formulé en consultation avec toutes les principales parties prenantes et les gestionnaires de sites concernés.

Mon bien fait partie d'un site transfrontalier/transnational. Puis-je soumettre plus d'un rapport pour mon bien ?

Un seul rapport par bien du patrimoine mondial (section II) doit être soumis. Pour les biens transfrontaliers et transnationaux, un seul questionnaire (section II) doit être soumis, il faut donc obtenir un accord de toutes les parties avant d'effectuer le rapport pour savoir qui sera en charge de sa soumission. Il devra être préparé conjointement ou en proche collaboration entre les États parties concernés. Les États parties sélectionnent un point focal national par bien transfrontalier et transnational pour valider et soumettre la section II du questionnaire.

Quel est le rôle du point focal national ?

Les points focaux nationaux remplissent la section I du questionnaire. Ils vérifient et valident les section II des questionnaires après que les gestionnaires de sites les ont remplies. Ils peuvent faire des ajustements directement au niveau du questionnaire avant sa soumission. Les points focaux nationaux sont responsables de la soumission finale des sections I et II de tous les questionnaires de leur pays.

Quelle est le rôle du gestionnaire de site désigné ?

Les gestionnaires de sites remplissent la section II des questionnaires.

Les gestionnaires de sites peuvent seulement accéder au questionnaire du/des bien(s) dont ils ont la charge.

Que faire si le gestionnaire de site est remplacé pendant l'exercice de soumission des Rapports périodiques ?

En cas de changement de gestionnaire de site, le point focal national doit informer le Centre du patrimoine mondial le plus vite possible afin de permettre au nouveau gestionnaire de site d'avoir accès au questionnaire en ligne. L'ancien gestionnaire de site n'aura plus accès au questionnaire.

Qui a accès au questionnaire du Rapport périodique ?

L'accès aux questionnaires est réservé aux points focaux nationaux, aux gestionnaires de sites, aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial, selon les niveaux d'accès.

Comment puis-je créer un compte pour accéder au questionnaire du Rapport périodique ?

Au lancement de l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans une région donnée, le Centre du patrimoine mondial envoie un courrier électronique à tous les points focaux nationaux et à tous les gestionnaires de sites officiellement désignés par leurs autorités respectives. Le courrier électronique contient un identifiant (habituellement l'adresse mail enregistré du destinataire) et un lien personnel pour créer un mot de passe. Les gestionnaires de sites qui ne reçoivent pas ce courrier électronique de la part de leur point focal peuvent demander au Centre du patrimoine mondial (wh-periodicreporting@unesco.org) de le renvoyer.

Comment puis-je modifier mon mail ou mon mot de passe ?

Il est possible de modifier votre adresse mail et/ou votre mot de passe via l'interface du site internet du Centre du patrimoine mondial.

Pour modifier votre mot de passe : <http://whc.unesco.org/en/153/error=forgotlogin3>

Pour changer votre adresse mail : vous pouvez vous connecter sur le site pour modifier votre profil ou contacter le Centre du patrimoine mondial (wh-periodicreporting@unesco.org).

Aides et supports de formation

Le Centre du patrimoine mondial améliore et met à jour régulièrement ces supports afin d'adapter l'exercice aux spécificités de chaque région.



Manuel



FAQ



Liste des termes clés



Tutoriels vidéo



Modules de formation



Questionnaire en version démo

<http://whc.unesco.org/fr/prcycle3/>

Contactez-nous : wh-periodicreporting@unesco.org

Bonne chance avec votre Rapport périodique !

¡Gracias! Merci! 谢谢 Thank you!

Спасибо!

شكران

TROISIEME CYCLE DE SOUMISSI

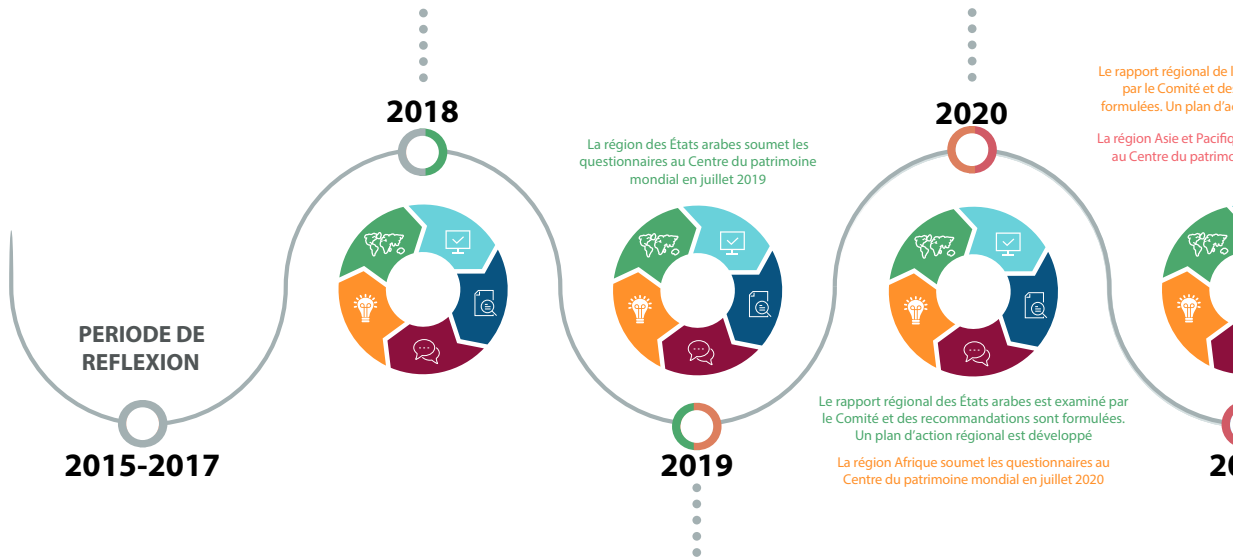
Vue d'e

ETATS ARABES

Initiation de l'exercice dans la région des États arabes par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les sections I et II du questionnaire entre septembre 2018 et juillet 2019

ASIE ET PACIFIQUE

Initiation de l'exercice dans la région Asie et Pacifique par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les Sections I et II du questionnaire entre septembre 2020 et juillet 2021



AFRIQUE

Initiation de l'exercice dans la région Afrique par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les sections I et II du questionnaire entre septembre 2019 et juillet 2020

AMERIQUE LATINE

Initiation de l'exercice dans la région Caraïbes par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les sections I et II du questionnaire entre septembre 2020 et juillet 2022

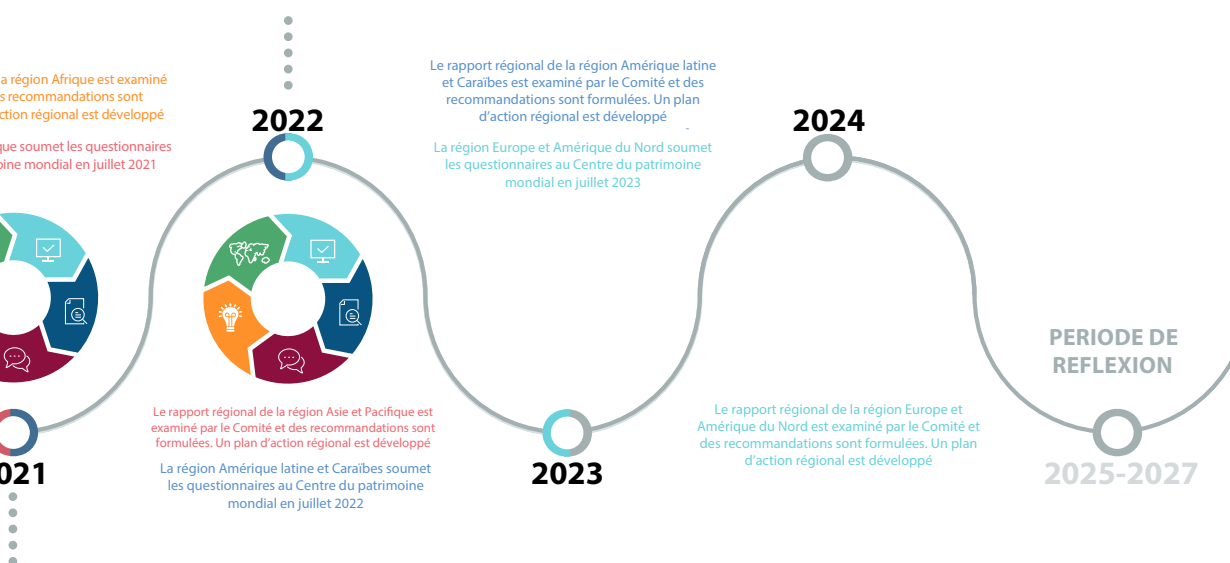
État d'avancement et suivi

ON DES RAPPORTS PERIODIQUES

ensemble

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Initiation de l'exercice du Rapport périodique dans la région Europe et Amérique du Nord par le Comité du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les sections I et II du questionnaire entre septembre 2022 et juillet 2023



AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

La région Amérique latine et Caraïbes soumet les questionnaires au Centre du patrimoine mondial. Les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites complètent les sections I et II du questionnaire entre septembre 2021 et

Cycle des Rapports périodiques par région



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



Objectifs de
développement
durable